



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/33

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 A L'ASSOCIATION « RENCONTRES & LOISIRS » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT ET LES COMMUNES DE CARVIN, COURRIERES, OIGNIES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION SPECIALISÉE

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle à la présente assemblée que l' Association « Rencontres et Loisirs », dont le siège social est à OIGNIES, met à la disposition de la commune une équipe de prévention spécialisée, pouvant éventuellement être appelée à intervenir la nuit, sur certains secteurs de LIBERCOURT.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'accorder à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 675.49 € et de signer la nouvelle convention qui unit le Département du Pas-de-Calais, les 4 communes d'intervention (Libercourt, Carvin, Courrières et Oignies) et le service de Prévention spécialisée de l'association Rencontres & Loisirs, reprise en annexe 3.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par la commission « Animation de la vie associative, culturelle et sportive, communication et coordination de l'action municipale » qui s'est réunie le 11 Mai 2023 et de la commission « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 31 Mai 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **29 voix**, décide :

- 1) de verser à l'Association « Rencontres et Loisirs » une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 11 675.49 €
- 2) que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au B.P.
- 3) de signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Département du Pas-de-Calais les 4 communes d'intervention (Libercourt, Carvin, Courrières et Oignies) et le service de Prévention spécialisée de l'association Rencontres & Loisirs, reprise en annexe 3.
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **16 JUIN 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

